

Intervention du Pr Salim Daccache s.j., Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, intitulée « La Bible et la tradition : la problématique et les axes de recherche », au premier colloque intitulé : « De la Révélation aux Saintes Écritures », le vendredi 28 février 2020, à la salle polyvalente, Campus des sciences humaines.

Lorsque nous écrivons ou réfléchissons à la problématique de la tradition et de la Bible, et nous voulons parler ici de la tradition des douze apôtres, c'est-à-dire ce qui a été transmis par les apôtres, nous cherchons ainsi à trouver le fondement de la foi que nous proclamons en tant que croyants chrétiens. Alors, quel en est le fondement? Tout le monde s'accorde pour dire que c'est la Révélation divine, c'est-à-dire l'insertion de l'éternité dans le cadre du temps. En même temps, cette Révélation est une communication et un appel à une relation avec l'Être qui nous transcende radicalement et en même temps Il est avec nous. Cette Révélation provoque la foi ou la croyance de l'homme avant que le vrai contenu divin ne lui soit communiqué. La croyance en la Révélation ou la foi a besoin d'une énergie énorme que l'homme ne connaît pas par ses facultés purement humaines. C'est pourquoi nous disons que l'Esprit-Saint aide le mouvement de la foi à voir clairement les vérités de la Révélation. Pour consolider cette affirmation, il faut obéir à la foi, et tous les chrétiens en sont d'accord.

I- Que dit l'Église catholique à ce propos ?

L'Église se réfère à ce que l'apôtre Paul a écrit à son disciple Timothée lui recommandant d'adhérer aux Écritures en disant : « *Toute Écriture est inspirée de Dieu (theopneustos) et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre.* » (2 Timothée 3 : 16-17). Dans sa deuxième lettre (2 Pierre 1 : 21), Saint Pierre explique en disant : "*Car aucune prophétie n'est jamais issue de la seule volonté humaine, mais c'est parce que le Saint-Esprit les poussait que des hommes ont parlé de la part de Dieu.* » La Bible est le souffle de Dieu, Il a utilisé un groupe de personnes pour transmettre ce qu'il voulait dire à l'humanité avec sa capacité à les garder dans l'Esprit-Saint.

C'est cette capacité qui remue le cœur, le dirige vers Dieu et renforce le discernement dû à la connaissance et grâce aux dons du Saint-Esprit, la Révélation devient de plus en plus évidente dans les âmes.

Sur la base de ce concept général, la question fondamentale et fondatrice a été posée : Par quel moyen et par quelle médiation cette Révélation a-t-elle lieu ?

Pour l'Église catholique, encore une fois, cette révélation qui fait pousser la foi et l'affirme provient de deux manières différentes : la tradition et les Saintes Écritures, mais elles sont étroitement liées. L'article 81 de la Constitution dogmatique du Concile Vatican II sur la Divine Révélation (*DEI VERBUM*) énonce : « *La sainte tradition sacrée et la Sainte Écriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles. Car toutes deux, jaillissant de la même source divine, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin.* » La sainte tradition et la Sainte Écriture rendent le mystère du Christ dans l'Église présent et fertile, Lui qui a promis de demeurer avec les siens pour « toujours et jusqu'à la fin du monde » (Matthieu 28, 20). Car « *la Sainte Écriture est la Parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la sainte Tradition, elle porte la Parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur par la puissance de l'Esprit Saint aux Apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité.* » À savoir que la transmission de l'Évangile a eu lieu de deux manières, oralement, « par les Apôtres qui ont transmis par leur prédication ou leur vie exemplaire, la loi reçue directement du Christ ou par l'inspiration du Saint-Esprit. »

Dans ce cas, la sainte Tradition qui est la première voie telle que la Constitution « Divine Révélation » selon le Concile Vatican II, l'a décrite, « *porte la Parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint aux Apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité : il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Ecriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect.* » (Article 81, n° 9).

L'Église catholique évoque également, au sujet de la tradition, que ce dont nous parlons c'est ce qui a été transmis par les apôtres, c'est pourquoi il est désigné par tradition apostolique qui transmet l'enseignement et les paraboles de Jésus inspirés

par l'Esprit-Saint, dans la mesure où la première génération de chrétiens n'avait pas encore un Nouveau Testament écrit, car le Nouveau Testament écrit confirme l'approche de la tradition vivante. Il est courant de faire la distinction entre la tradition apostolique et le reste des traditions ecclésiastiques, théologiques, canoniques, organisationnelles, liturgiques ou dévotionnelles qui se sont développées au fil du temps et constituent des formules spéciales qui persistent dans la grande tradition et ne peuvent survivre qu'à sa lumière et en se basant sur l'autorité du Magistère de l'Église.

La Bible, pour l'Église catholique, est le lieu où la volonté de l'amour divin est manifestée à tous, de même, elle est le lieu où le contenu de la révélation divine a été recherché. Cet amour n'aboutit à sa fin que si le croyant cherche à clarifier le plan divin contenu dans la Bible. « *Dans la Sainte Écriture, se manifeste la « condescendance » merveilleuse de la Sagesse éternelle [...] de même que jadis le Verbe du Père éternel, ayant pris l'infirmité de notre chair, est devenu semblable aux hommes.* » (Constitution sur la Révélation divine n°13). Car Dieu Tout-Puissant ne s'adresse pas à l'homme avec des paroles purement divines, mais « *à la manière des hommes* » prenant en compte les limites de la nature humaine dans la réception de la divinité et proclamant la volonté salvifique sous diverses formes d'expression humaine. Et comme le disent les théologiens arabes, le Verbe divin prend comme armure la nature humaine et le discours divin prend chemin dans les contextes de l'expression humaine afin que l'homme puisse le percevoir et l'aborder comme étant l'engagement le plus profond de l'être et de l'existence.

La tradition est à l'origine de la Bible en termes de reconnaissance de la validité des enseignements qu'elle contient, et elle est à l'origine de la tradition en termes de reconnaissance de la suprématie de l'initiative divine et son progrès dans le processus de validation historique.

B- Qu'en est-il de la position de la réforme évangélique au XVI^e siècle ?

L'attitude de la réforme chrétienne au XVI^e siècle vis-à-vis de la relation entre la tradition et l'Écriture sainte doit être directement abordée. Car la Déclaration de la confession d'Augsbourg en 1530 critique les effets négatifs de la multiplicité des traditions qui pèsent sur le parcours de l'Église catholique et le détournent des regards du croyant de la Bible. Car quand la tradition devient la règle et la loi, ceci tue l'esprit. Philip Melanchthon qui a rédigé la Déclaration regrette que les traditions

de l'Église aient occulté les commandements de Dieu et qu'elles aient aveuglé les consciences. Car le croyant, effrayé par les rites nombreux et parfois contradictoires, est devenu un simple otage sous l'emprise de ces traditions et a perdu la pureté et le contenu de la foi. Face à cette réalité, la Réforme a souligné sa règle d'or : « principe scripturaire » qui renvoie au « *sola scriptura* » l'Écriture seule est la seule source de la foi, dans le sens où cette foi, basée sur la Bible, justifie, sauve et donne sens à la tradition s'il y en a. Car les rituels humains, comme le dit la Déclaration, ne sont pas la cause du salut ni la source de la justification, de la grâce et du pardon des péchés.

Cependant, les théologiens de la Réforme n'ont pas complètement aboli la tradition en le barrant avec un trait. Ils savent. Ils savent que la Bible, et en particulier le Nouveau Testament avec ses évangiles, nous est parvenue par la transmission et que la Bible est le fruit d'une tradition orale au début. Le théologien Aibling dit que "le principe scripturaire de l'Écriture seule (« *sola scriptura* ») n'est pas contre la tradition, mais que cette règle constitue une sorte de tradition." Cependant, la réforme en général souligne l'importance de la règle : l'Écriture, fruit d'une tradition orale, est la seule règle de la justification par la foi.

C- Ces attitudes envers la tradition et la Bible nous conduisent aux points suivants :

Premièrement : La pensée contemporaine, théologique et philosophique, met l'accent sur l'historicité du contenu de la pensée. Car l'homme n'a accès à aucun contenu religieux, philosophique ou politique particulier si ce n'est dans un contexte herméneutique ou interprétatif. Vous ne pouvez pas dire que nous entrons dans un texte brut, mais dans un texte interprété par une tradition particulière. Tout le monde convient que l'essence de la Révélation dans l'Ancien et le Nouveau Testament est la vie, Jésus-Christ, en qui et de qui tout existe.

Deuxièmement : comme nous l'avons vu, et c'est une question de consensus et d'accord, les Écritures saintes sont inspirées par le Saint-Esprit. Pour les chrétiens, elles n'ont pas été descendues du ciel ou projetées, mais ont été rédigées par des êtres humains, puis transmises par l'homme, et proclamées à un groupe de personnes qui y ont cru. Tout en sachant que L'Esprit de Dieu, en tant que principe de vie, est dans chaque être humain (Genèse 2, 7 ; Job 33, 4) et il est celui qui forme l'intelligence en l'homme et la Sagesse transcendante est un Don de Dieu (Isaïe 11, 2 ; 42, 1). Ainsi, par sa sagesse, Dieu a préparé des êtres humains qui rédigent, préservent et transmettent ses révélations à l'humanité, par l'inspiration de l'Esprit-Saint.

Troisièmement : la question la plus importante qui sera posée à maintes reprises lors de ce colloque : quelle est l'autorité qui a le droit d'interpréter ? Est-ce l'autorité du Pape seul dans certaines circonstances, ou celle des synodes ou celle des évêques comme chez les catholiques, ou celle de la communauté chrétienne, sachant que cette autorité ne surpasse pas la parole de Dieu, mais est son humble serviteur fidèle ? Quelles sont les normes et règles suivies par l'interprète pour que son interprétation soit correcte et comment agit l'Esprit-Saint dans ce domaine ? Le Concile Vatican II a examiné de près la question de la réconciliation entre la connaissance du contenu de la Révélation divine et selon les expériences de l'existence humaine, étant donné que le christianisme croit sincèrement que le contenu de l'ordre divin convient à ce qu'il y a de mieux dans l'être humain comme désir d'accomplissement de soi. Ainsi, le Concile Vatican II opte pour l'interprétation pour qu'elle soit le moyen par lequel le Saint-Esprit s'emploie activement à faire bouger la foi des membres appartenant à la seule communauté qui est le corps vivant du Christ. Il ne fait aucun doute que parmi les grandes épreuves humaines, il y a le système des droits et devoirs de l'homme sur lesquels la communauté humaine s'est accordée comme base et moteur de notre existence et de ses activités sociales, environnementales et politiques.

Aux yeux de la Réforme et des réformistes, il y a une différence entre leur point de vue et le point de vue catholique. Pour Luther, l'autorité dotée du pouvoir d'interprétation n'est pas l'Église par son autorité d'enseignement (Magistère), mais la conscience humaine individuelle est étroitement associée à la Parole de Dieu. L'interprétation traditionnelle antérieure à la réforme n'est pas un jugement étroitement lié à la Bible. L'Écriture et seule l'Écriture (« *sola scriptura* ») sans l'interprétation faite par l'Église. Avec la Réforme, l'interprétation est devenue une interprétation critique de l'institution ecclésiastique et, par conséquent, la porte de la Réforme est devenue grande ouverte pour que l'Écriture adopte la position de l'institution ecclésiastique et de ses pouvoirs. L'une des conséquences de cette transformation radicale est que la réforme a abandonné l'interprétation métaphorique pour adopter l'interprétation littérale, ou naturelle ou historique au lieu de l'interprétation métaphorique qui manque de dimension intellectuelle et rationnelle sérieuse.

Nous concluons donc en disant que la problématique de la Tradition et de la Bible n'est pas seulement celle du passé, ou qu'elle importe ce que le passé a dit dans ce contexte, mais c'est une problématique actuelle, car lorsque vous interprétez

aujourd'hui la Bible sur la base de règles rationnelles et spirituelles strictes, cette interprétation vous donne, à vous et à votre entourage, une tradition vivante qui a ses fondements et ses justifications et a également des effets concrets, comme cela s'est produit avec le sujet de la théologie de la libération qui fut principalement basé sur une lecture théologique de la Bible et des évangiles, en particulier, ou avec le sujet de la séparation entre la religion et l'État, et cela a été souligné par le Concile Vatican II, ainsi que la question de la relation entre les religions ou la théologie des religions, qui s'est appuyée également sur l'interprétation des Écritures. D'où deux choses à prendre ici en considération : le principe de l'autorité intellectuelle ou juridique qui accompagne le principe de l'interaction entre les Écritures et la tradition, ainsi que la nécessité de donner une culture spirituelle, scripturaire et théologique qui donne à l'interprète et au croyant les outils valables pour l'interprétation et la création d'une nouvelle tradition en jumelage avec la Bible, ne la marginalisant pas et ne l'abolissant pas.